

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le vote en conseil de gestion de la FST du 2 décembre 2022
Vu l'avis en CSAE du 10 février 2023

Délibération enregistrée sous le numéro **209/2023/CAB**
Conseil d'Administration du 24 février 2023 :

Sujet : Statuts de la FST

Les statuts de la Faculté des Sciences et Techniques ont été révisés.

Les membres du Conseil d'Administration se prononcent sur ces statuts.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 6
Ne souhaite pas participer au vote : 2

Fait à Limoges, le 24 février 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 24 février 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*